

DOCUMENT N° IND.FI3851	ATELIER BU Déformation tubes	D.E.S.P 2014/68/UE	Edition 4 Page 1 / 3 Code: Tubes et ensembles brasés pour circuit frigorifique
Rédigé le : 09/07/21 par : Gourlay C.	Vérifié le : 09/07/21 par : Leve S.	Notice d'instructions des tuyauteries et ensembles brasés (fluide Groupe 1 PS 31.1bars)	

1 - Conception :

Cette tuyauterie est conçue et fabriquée en accord avec les exigences essentielles de la directive 2014/68/UE. Elle relève de la catégorie de Risque indiquée dans le tableau ci-dessous et sa conformité est évaluée selon le module D1 de la DESP.

Pièces ou ensembles de pièces de canalisation, qui après mise en œuvre (cintrage / perçage/brasage...) permettent le raccordement entre les principaux composants du circuit frigorifique (compresseurs / échangeurs...) Ils incluent des organes de sécurité, de contrôle, de raccordement..., et assurent le transport d'un fluide sous pression.

Les équipements sont conçus et fabriqués pour répondre aux sollicitations indiquées dans l'analyse de risque.

Tout fonctionnement non prévu dans l'analyse est proscrit (fatigue, fluage, séisme, vent ...).

2- Marquage des tuyauteries et des ensembles brasés :

Chaque tuyauterie et ensembles brasés sont marqués conformément aux exigences de la DESP (Logo, année de fabrication, PS, PT, groupe, Identification de la tuyauterie et des ensembles brasés, T°, N° OF, Nom de fabricant)

En cas de perte étiquette ou étiquette brûlée, cela reste de la responsabilité de l'exploitant.

3- Résistance

L'équipement est calculé avec une marge de sécurité suffisante pour garantir une bonne tenue mécanique.

Afin de pouvoir tenir ces garanties, les conditions de service et d'épreuve ci-dessous doivent être respectées :

Diamètre ext.(en pouces)	Diamètre ext.(en mm)	DN	Température interne de fonctionnement (°C)	Pression maximale admissible (bar)	Pression de Test	Catégorie
1"3/8	34.925	31 à 33	-20 à +53°C	31.1	34.21	II
1"5/8	41.275	36 à 39	-20 à +53°C	31.1	34.21	II
2"1/8	53.975	47 à 51	-20 à +53°C	31.1	34.21	II
2"5/8	66.675	59 à 63	-20 à +53°C	31.1	34.21	II

- Fluide Groupe 1

Définition du DN :

DN suivant EN 14276-2 :2007 Tableau A1. Ce tableau donne la relation entre DN et diamètre extérieur d'un tube circulaire

DOCUMENT N° IND.FI3851	ATELIER BU Déformation tubes	D.E.S.P 2014/68/UE	Edition 4	Page 2 / 3
			Code: Tubes et ensembles brasés pour circuit frigorifique	
Rédigé le : 09/07/21 par : Gourlay C.		Vérifié le : 09/07/21 par : Leve S.		Notice d'instructions des tuyauteries et ensembles brasés (fluide Groupe 1 PS 31.1bars)

4- Transport :

Les tuyauteries et ensembles brasés doivent être transportés avec soin et dans leurs contenants respectifs.

5- Montage :

- Ne pas imprimer de torsion sur la tuyauterie et aux ensembles brasés en fixant les extrémités,
- N'enlever les bouchons de protection qu'au moment final,
- Manipuler les tuyauteries et les ensembles brasés avec précaution de manière à éviter chocs, rayures, déformations.

6- Mise en service :

- Vérifier que les conditions d'utilisation sont bien celles prévues.
- S'assurer que la tuyauterie et les ensembles brasés ne touchent pas de pièces adjacentes sur son parcours.

7- Risques liés à la pression :

L'utilisateur devra se prémunir contre tous risques liés à la pression qui résulteraient de conditions d'utilisation dont le fabricant n'aurait pas eu connaissance.

8- Utilisation :

Une tuyauterie (et un ensemble brasé) ne donnera satisfaction que si celle-ci est utilisée dans les conditions qui ont été prises en compte lors de sa conception ; pour une tuyauterie et un ensemble brasé marquée CE, ces conditions ont été communiquées par le fabricant à l'occasion de la remise de l'offre.

9- Maintenance :

Après tout démontage, suivre les instructions d'installations indiquées au chapitre 5 (montage).

10- Stockage :

- Stocker à sec, à température ambiante et hors poussière.
- Ne pas enlever ou ne pas oublier de mettre en place les bouchons de protections pour stocker

11- Personnel qualifié :

Toutes les opérations mentionnées ci-dessus doivent être exécutées par du personnel qualifié (brasage, montage).

12 - Précautions de sécurité**12-1 – Précautions**

L'équipement doit contenir des produits non corrosifs pour l'appareil.

Egalement, tous les produits ou mélanges de produits pouvant être utilisés ne doivent en aucun cas contenir des substances qui pourraient provoquer des dégâts de corrosion irréversibles.

L'exploitant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne jamais dépasser les conditions mini/maxi admissibles de l'équipement.

Si besoin avant d'intervenir sur une des tuyauteries, il convient de neutraliser la pression, de purger et de vider les tuyauteries.

DOCUMENT N° IND.FI3851	ATELIER BU Déformation tubes	D.E.S.P 2014/68/UE	Edition 4 Page 3 / 3
			Code: Tubes et ensembles brasés pour circuit frigorifique
Rédigé le : 09/07/21 par : Gourlay C.	Vérifié le : 09/07/21 par : Leve S.	Notice d'instructions des tuyauteries et ensembles brasés (fluide Groupe 1 PS 31.1bars)	

12-2 - Dispositifs de manutention et de sécurité

Le déplacement des tuyauteries est à réaliser (à vide). Les tuyauteries ne doivent en aucun cas subir des dommages (rayure, choc, ...etc.). Le responsable de l'installation doit prendre les mesures appropriées pour la sécurité des personnes et des biens.

12-3 - Moyens d'inspection

Avant le montage, un contrôle visuel de l'ensemble de la tuyauterie doit être réalisé.

12-4 - Accessoires de sécurité

A la charge de l'exploitant. La société DECAYEUX ne pourra être reconnue responsable en cas de dysfonctionnement de l'équipement lié à l'absence d'organe de sécurité (disque de rupture ou soupape de sûreté).

12-5 - Feu extérieur

L'utilisateur final (l'exploitant) doit se prémunir de tout risque accidentel d'incendie

13- Modification, Réparation :

La remise en conformité de la tuyauterie et de l'ensemble brasé est fonction des cahiers des charges, de la réglementation en vigueur et de l'accord du fabricant pour ce type de tuyauterie ou d'ensemble.

Toutes modifications ou réparations doivent faire l'objet d'une demande au fabricant.

14 - Notice d'instruction

L'utilisateur final (exploitant) doit se prémunir de tout risque accidentel d'incendie.

14.1 - Dégâts accidentels

La prise en compte de l'environnement extérieur des équipements est de l'entière responsabilité de l'installateur et de l'exploitant. Tout dégât accidentel provoqué sur l'appareil doit être examiné avec soin par l'utilisateur ou un intervenant de son choix sous son entière responsabilité.

14-2 - Entretien – Vérifications périodiques

L'exploitant doit respecter les exigences de l'arrêté du 20 novembre 2017 (Inspections périodiques, requalification...).

15 – Responsabilités.

La société DECAYEUX ne saurait être tenue pour responsable d'une défaillance en tout ou partie du matériel de sa fabrication suite au non-respect des consignes et précautions mentionnées dans ce descriptif général d'équipements.